

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2021-076037-032-00-01--2020/12/21-11:50:54
REGIE DE L'EAU-REGIE DE L'EAU-2021-Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002341400069	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET DE L'EAU REGIE DE L'EAU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE ROUEN METROPOLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE DE L'EAU (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	32
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	40
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	41
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	42
A6 - Etat des charges transférées	43
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	44

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	47
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.7 - Etat des engagements reçus	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	54
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	61
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	82 276 810,00	82 276 810,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	82 276 810,00	82 276 810,00
---	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	34 357 101,00	34 357 101,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 357 101,00	34 357 101,00
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	116 633 911,00	116 633 911,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	40 868 706,00	0,00	39 797 167,00	39 797 167,00	39 797 167,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 341 422,00	0,00	11 556 994,00	11 556 994,00	11 556 994,00
014	Atténuations de produits	9 200 000,00	0,00	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 285 144,00	0,00	1 864 960,00	1 864 960,00	1 864 960,00
Total des dépenses de gestion des services		62 695 272,00	0,00	62 419 121,00	62 419 121,00	62 419 121,00
66	Charges financières	528 340,00	0,00	406 820,00	406 820,00	406 820,00
67	Charges exceptionnelles	2 637 300,00	0,00	3 001 300,00	3 001 300,00	3 001 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	510 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		66 370 912,00	0,00	66 527 241,00	66 527 241,00	66 527 241,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 396 123,00		8 292 719,00	8 292 719,00	8 292 719,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 493 350,00		7 456 850,00	7 456 850,00	7 456 850,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 889 473,00		15 749 569,00	15 749 569,00	15 749 569,00
TOTAL		81 260 385,00	0,00	82 276 810,00	82 276 810,00	82 276 810,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	65 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 452 085,00	0,00	80 808 305,00	80 808 305,00	80 808 305,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 800,00	0,00	126 005,00	126 005,00	126 005,00
Total des recettes de gestion des services		80 707 885,00	0,00	81 009 310,00	81 009 310,00	81 009 310,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	32 500,00	0,00	747 500,00	747 500,00	747 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		80 740 385,00	0,00	81 756 810,00	81 756 810,00	81 756 810,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	520 000,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		520 000,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
TOTAL		81 260 385,00	0,00	82 276 810,00	82 276 810,00	82 276 810,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	15 229 569,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	932 100,00	0,00	2 033 000,00	2 033 000,00	2 033 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 919 980,00	0,00	4 359 400,00	4 359 400,00	4 359 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 293 993,00	0,00	15 104 701,00	15 104 701,00	15 104 701,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	22 146 073,00	0,00	21 497 101,00	21 497 101,00	21 497 101,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 879 000,00	0,00	12 334 000,00	12 334 000,00	12 334 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 885 000,00	0,00	12 340 000,00	12 340 000,00	12 340 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 031 073,00	0,00	33 837 101,00	33 837 101,00	33 837 101,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	520 000,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	520 000,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
	TOTAL	36 551 073,00	0,00	34 357 101,00	34 357 101,00	34 357 101,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 357 101,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	795 000,00	0,00	873 000,00	873 000,00	873 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 866 600,00	0,00	17 734 532,00	17 734 532,00	17 734 532,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 661 600,00	0,00	18 607 532,00	18 607 532,00	18 607 532,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 661 600,00	0,00	18 607 532,00	18 607 532,00	18 607 532,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 396 123,00		8 292 719,00	8 292 719,00	8 292 719,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 493 350,00		7 456 850,00	7 456 850,00	7 456 850,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 889 473,00		15 749 569,00	15 749 569,00	15 749 569,00
	TOTAL	36 551 073,00	0,00	34 357 101,00	34 357 101,00	34 357 101,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 357 101,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	15 229 569,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 797 167,00		39 797 167,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 556 994,00		11 556 994,00
014	Atténuations de produits	9 200 000,00		9 200 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 864 960,00		1 864 960,00
66	Charges financières	406 820,00	0,00	406 820,00
67	Charges exceptionnelles	3 001 300,00	50 000,00	3 051 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	700 000,00	7 406 850,00	8 106 850,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		8 292 719,00	8 292 719,00
	Dépenses d'exploitation – Total	66 527 241,00	15 749 569,00	82 276 810,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	520 000,00	525 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 334 000,00	0,00	12 334 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 033 000,00	0,00	2 033 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 359 400,00	0,00	4 359 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 104 701,00	0,00	15 104 701,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	33 837 101,00	520 000,00	34 357 101,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 357 101,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75 000,00		75 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 808 305,00		80 808 305,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	126 005,00		126 005,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	747 500,00	520 000,00	1 267 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		81 756 810,00	520 000,00	82 276 810,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	873 000,00	0,00	873 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 734 532,00	0,00	17 734 532,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 406 850,00	7 406 850,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		8 292 719,00	8 292 719,00
Recettes d'investissement – Total		18 607 532,00	15 749 569,00	34 357 101,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 357 101,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	40 868 706,00	39 797 167,00	39 797 167,00
604	Achats d'études, prestations de services	140 000,00	140 000,00	140 000,00
605	Achats d'eau	375 000,00	385 000,00	385 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 164 898,00	1 187 308,00	1 187 308,00
6062	Produits de traitement	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	110 430,00	113 880,00	113 880,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6066	Carburants	221 000,00	221 000,00	221 000,00
6068	Autres matières et fournitures	734 965,00	727 500,00	727 500,00
611	Sous-traitance générale	5 296 013,00	3 829 096,00	3 829 096,00
6132	Locations immobilières	131 950,00	134 570,00	134 570,00
6135	Locations mobilières	103 000,00	103 600,00	103 600,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	9 000,00	9 000,00	9 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	57 000,00	57 000,00	57 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	630 000,00	655 000,00	655 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	248 980,00	276 980,00	276 980,00
61551	Entretien matériel roulant	239 000,00	265 000,00	265 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 500,00	80 500,00	80 500,00
6156	Maintenance	176 900,00	188 412,00	188 412,00
6168	Autres	169 200,00	234 100,00	234 100,00
617	Etudes et recherches	130 000,00	170 320,00	170 320,00
618	Divers	170 927,00	121 367,00	121 367,00
6226	Honoraires	132 000,00	190 800,00	190 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	34 600,00	45 000,00	45 000,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	22 000,00	22 000,00
6236	Catalogues et imprimés	76 150,00	74 150,00	74 150,00
6248	Divers	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	11 800,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	7 665,00	7 470,00	7 470,00
6261	Frais d'affranchissement	275 000,00	285 000,00	285 000,00
6262	Frais de télécommunications	170 820,00	224 536,00	224 536,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	72 000,00	72 000,00	72 000,00
6288	Autres	62 475,00	62 475,00	62 475,00
63512	Taxes foncières	77 533,00	70 898,00	70 898,00
6358	Autres droits	5 500,00	7 500,00	7 500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
6378	Autres taxes et redevances	27 429 800,00	27 519 605,00	27 519 605,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 341 422,00	11 556 994,00	11 556 994,00
6411	Salaires, appointements, commissions	10 768 942,00	11 015 714,00	11 015 714,00
6452	Cotisations aux mutuelles	30 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	181 980,00	168 280,00	168 280,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	57 500,00	50 000,00	50 000,00
648	Autres charges de personnel	303 000,00	323 000,00	323 000,00
014	Atténuations de produits (7)	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 285 144,00	1 864 960,00	1 864 960,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 285 144,00	1 864 960,00	1 864 960,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		62 695 272,00	62 419 121,00	62 419 121,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	528 340,00	406 820,00	406 820,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	505 000,00	385 000,00	385 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 340,00	1 820,00	1 820,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6688	Autre	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 637 300,00	3 001 300,00	3 001 300,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 120 000,00	40 000,00	40 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	60 000,00	60 000,00	60 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	457 000,00	2 901 000,00	2 901 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	510 000,00	700 000,00	700 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	510 000,00	700 000,00	700 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		66 370 912,00	66 527 241,00	66 527 241,00
023	Virement à la section d'investissement	7 396 123,00	8 292 719,00	8 292 719,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	7 493 350,00	7 456 850,00	7 456 850,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	7 443 350,00	7 406 850,00	7 406 850,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 889 473,00	15 749 569,00	15 749 569,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 889 473,00	15 749 569,00	15 749 569,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		81 260 385,00	82 276 810,00	82 276 810,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 820,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	65 000,00	75 000,00	75 000,00
64198	Autres remboursements	40 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 452 085,00	80 808 305,00	80 808 305,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	31 800 000,00	32 250 000,00	32 250 000,00
70118	Autres ventes d'eau	169 000,00	140 000,00	140 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	2 625 000,00	2 588 000,00	2 588 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	9 200 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
70128	Autres taxes et redevances	2 469 100,00	82 000,00	82 000,00
704	Travaux	700 000,00	650 000,00	650 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	21 100 000,00	24 444 305,00	24 444 305,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	4 000 000,00	3 070 000,00	3 070 000,00
7065	Produits commissions recouvrement assainist	205 500,00	203 000,00	203 000,00
7083	Locations diverses	7 222 000,00	7 580 000,00	7 580 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	170 500,00	185 000,00	185 000,00
7087	Remboursement de frais	790 985,00	616 000,00	616 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 800,00	126 005,00	126 005,00
7588	Autres	120 800,00	126 005,00	126 005,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		80 707 885,00	81 009 310,00	81 009 310,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	32 500,00	747 500,00	747 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	5 000,00	10 000,00	10 000,00
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	0,00	176 000,00	176 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00	539 000,00	539 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		80 740 385,00	81 756 810,00	81 756 810,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	520 000,00	520 000,00	520 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	520 000,00	520 000,00	520 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		520 000,00	520 000,00	520 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		81 260 385,00	82 276 810,00	82 276 810,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	82 276 810,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	932 100,00	2 033 000,00	2 033 000,00
2031	Frais d'études	775 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	157 100,00	258 000,00	258 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 919 980,00	4 359 400,00	4 359 400,00
2111	Terrains nus	92 000,00	196 700,00	196 700,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21451	Aménagt Bât. d'exploitation sol autrui	415 000,00	300 000,00	300 000,00
2154	Matériel industriel	85 000,00	90 000,00	90 000,00
21561	Service de distribution d'eau	2 780 000,00	3 005 000,00	3 005 000,00
2182	Matériel de transport	144 280,00	585 900,00	585 900,00
2183	Matériel de bureau et informatique	314 400,00	110 000,00	110 000,00
2184	Mobilier	32 600,00	12 300,00	12 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 700,00	19 500,00	19 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	17 293 993,00	15 104 701,00	15 104 701,00
2313	Constructions	1 586 000,00	2 235 000,00	2 235 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 707 993,00	12 869 701,00	12 869 701,00
Total des dépenses d'équipement		22 146 073,00	21 497 101,00	21 497 101,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 879 000,00	12 334 000,00	12 334 000,00
1641	Emprunts en euros	1 785 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 270 000,00	2 220 000,00	2 220 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	9 254 000,00	7 814 000,00	7 814 000,00
1681	Autres emprunts	570 000,00	590 000,00	590 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		13 885 000,00	12 340 000,00	12 340 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		36 031 073,00	33 837 101,00	33 837 101,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	520 000,00	520 000,00	520 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	520 000,00	520 000,00	520 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	200 000,00	200 000,00	200 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	23 500,00	23 500,00	23 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	36 500,00	36 500,00	36 500,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	14 000,00	14 000,00	14 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		520 000,00	520 000,00	520 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		36 551 073,00	34 357 101,00	34 357 101,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 357 101,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	795 000,00	873 000,00	873 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	608 000,00	608 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	295 000,00	265 000,00	265 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 866 600,00	17 734 532,00	17 734 532,00
1641	Emprunts en euros	11 612 600,00	9 920 532,00	9 920 532,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	9 254 000,00	7 814 000,00	7 814 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 661 600,00	18 607 532,00	18 607 532,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 661 600,00	18 607 532,00	18 607 532,00
021	Virement de la section d'exploitation	7 396 123,00	8 292 719,00	8 292 719,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	7 493 350,00	7 456 850,00	7 456 850,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	50 000,00	50 000,00
28031	Frais d'études	80 000,00	80 000,00	80 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	37 500,00	15 000,00	15 000,00
28033	Frais d'insertion	2 500,00	2 500,00	2 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	85 000,00	90 000,00	90 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 000,00	8 000,00	8 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	170 000,00	170 000,00	170 000,00
281315	Bâtiments administratifs	20 000,00	20 000,00	20 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	62 000,00	62 000,00	62 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	1 500,00	3 000,00	3 000,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	60 000,00	71 000,00	71 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 531 000,00	3 531 000,00	3 531 000,00
28154	Matériel industriel	100 000,00	100 000,00	100 000,00
281561	Service de distribution d'eau	2 191 500,00	2 160 000,00	2 160 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	26 500,00	26 500,00	26 500,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	27 200,00	27 200,00	27 200,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	59 000,00	59 000,00	59 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	1 700,00	1 700,00	1 700,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	2 050,00	2 050,00	2 050,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	641 000,00	641 000,00	641 000,00
281754	Matériel industriel (mise à disposition)	35 700,00	35 700,00	35 700,00
281755	Outilsage industriel (mise à disposit°)	6 100,00	6 100,00	6 100,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	16 000,00	16 000,00	16 000,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	2 600,00	2 600,00	2 600,00
28182	Matériel de transport	150 000,00	150 000,00	150 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	80 500,00	80 500,00	80 500,00
28184	Mobilier	20 000,00	20 000,00	20 000,00
28188	Autres	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		14 889 473,00	15 749 569,00	15 749 569,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		14 889 473,00	15 749 569,00	15 749 569,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		36 551 073,00	34 357 101,00	34 357 101,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

REGIE DE L'EAU - REGIE DE L'EAU - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			34 357 101,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0 (1)

LIBELLE : SIG TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF TRAVAUX USINES DE PRODUCTION TRAITEMENT AU CHARBON ACTIF TRAVAUX USINES DE PRODUCTION

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 2 534 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
2315	Installat° matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 534 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9619142069	04/06/2019	25 000 000,00	0,00	68,26	0,00	0,00
CP0971	17/06/2019	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR268990EUR	13/07/2005	7 813 222,35	9 253 990,94	0,00	9 253 990,94	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		57 813 222,35	9 253 990,94	68,26	9 253 990,94	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					54 220 507,29									
1641 Emprunts en euros (total)					32 262 637,29									
1850/001- DEBIT OFFICE (17E-SG)	SOCIETE GENERALE	15/12/2017	20/12/2017	20/03/2018	15 000 000,00	F	FIXE	1,390	1,418		T	C	N	A-1
A14099MO (FEP25CAE)	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	23/12/2009	25/12/2009	25/03/2010	1 000 000,00	F	FIXE	2,200	2,217		T	P	N	A-1
CP0152 (2018INVEST)	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK	08/11/2018	15/11/2018	15/02/2019	7 500 000,00	F	FIXE	1,680	1,717		T	C	N	A-1
MIN268097EUR/min228223e/028633	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/09/2001	01/10/2004	01/01/2005	96 569,31	V	EURIBOR3MS	3,571	4,456		T	P	N	A-1
MIN268612EUR/MIN228243/ (2005D	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2003	01/01/2004	01/01/2005	71 700,00	V	EURIBOR12	5,100	3,572		A	X Echéances Progressives	N	A-1
MON268161/MON255550E/0286411 (C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	08/11/2007	01/12/2009	01/12/2010	92 965,74	F	FIXE	4,870	4,871		A	X Libre	N	A-1
MON268174EUR/MON240905E/028642	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	22/06/2006	29/06/2006	01/08/2007	1 427 895,51	F	FIXE	4,310	4,267		A	P	N	A-1
MON532439/MON530980EUR (MON530	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2019	30/12/2019	01/04/2020	7 000 000,00	F	FIXE	0,680	0,682		T	C	N	A-1
MPH268084EUR/MPH228039E/028631	C2FIL / CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2000	01/01/2004	01/01/2005	73 506,73	F	FIXE	4,870	4,866		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					21 957 870,00									
LT060202 (SRAPBOOS)	CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK	15/09/2006	15/12/2010	15/12/2011	874 200,00	V	TAG3MOIS	3,744	3,122		A	P	N	A-1

REGIE DE L'EAU - REGIE DE L'EAU - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIR 174242EUR (2013CLTR)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	16/08/2005	15/12/2013	15/12/2014	10 000 000,00	V	EONIA	0,690	0,487		X	F	N	A-1
MIR 174242EUR (REFICLTR11)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	18/07/2011	01/08/2011	01/01/2014	5 593 910,00	V	EONIA	4,190	1,290		A	X Libre	N	A-1
MIR268184 (ALEGRO2007)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	18/12/2007	18/12/2007	18/01/2008	1 906 090,00	V	EONIA	4,507	2,576		X	F	N	A-1
MIR268184 ALLEGRO (EMP2006)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	15/12/2006	19/12/2006	25/12/2018	1 000 000,00	V	EONIA	4,507	2,689		A	C	N	A-1
MIR268184EUR ALLEGRO (REFI2006)	DCL / DEXIA CREDIT LOCAL	18/12/2006	18/12/2006	25/01/2007	2 583 670,00	V	EONIA	4,507	0,905		X	F	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					8 201 110,00									
1681 Autres emprunts (total)					8 201 110,00									
060069A/00 (07E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	06/12/2005	11/04/2007	25/04/2008	234 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
070295A/00 (08E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	03/04/2007	16/07/2008	16/07/2009	987 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
070348A/00 (07E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	28/02/2007	20/09/2007	20/09/2008	13 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
070364A/00 (07E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	25/10/2007	22/08/2007	22/08/2008	14 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1002156A/00 (08E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	19/02/2008	17/12/2008	17/12/2009	308 875,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10094841/01 (2009001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/12/2008	16/12/2009	16/12/2010	336 152,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10164362/01 (11E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	21/02/2011	15/05/2011	04/05/2012	987 680,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10223531/01 (12E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	25/11/2010	16/02/2012	25/02/2013	1 314 525,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10285941/01 (12E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/11/2011	15/05/2012	25/05/2013	73 140,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10313061/01 (12E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/11/2011	15/10/2012	25/10/2013	1 315 482,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1

REGIE DE L'EAU - REGIE DE L'EAU - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
10353261/01 (12E0004)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15/03/2012	15/12/2012	25/12/2013	68 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10365141/01 (13E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	12/11/2012	20/02/2013	25/02/2014	530 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10446161/01 2013 (14E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	22/11/2013	30/01/2014	25/01/2015	105 900,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10456301/01 2013 (14E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	02/12/2013	21/01/2014	25/01/2015	14 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1047239-T2 (17E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	27/02/2014	23/03/2017	23/03/2018	120 069,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10472391/01 (14E0003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	07/04/2014	28/05/2014	25/05/2015	135 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10497241/01 (14E0004)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	25/06/2014	21/08/2014	25/08/2015	33 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10603921/01 (16E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	23/03/2016	06/12/2016	05/12/2017	66 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1061300 (17E0001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	09/12/2016	29/08/2017	29/08/2018	1 060 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
10615411/01 (16E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/08/2016	06/12/2016	05/12/2017	94 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1066174 (19E002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	18/12/2018	02/04/2019	02/04/2020	107 062,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1069829 (17E0002)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	31/05/2017	04/10/2017	04/10/2018	52 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1077502 (19E001)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	13/12/2018	16/04/2019	16/04/2020	13 752,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1081710 (19E003)	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/03/2019	03/05/2019	03/05/2020	215 173,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					62 421 617,29									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		36 240 626,75					3 919 113,04	380 781,59	0,00	39 567,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		27 177 297,46					1 652 539,42	371 833,01	0,00	33 320,39
1850/001- DEBIT OFFICE (17E-SG	N	0,00	A-1	12 750 000,00	16,97	F	FIXE	1,390	750 000,00	175 711,93	0,00	5 560,00
A14099MO (FEP25CAE)	N	0,00	A-1	626 424,94	14,00	F	FIXE	4,280	38 646,51	26 193,55	0,00	69,88
CP0152 (2018INVEST)	N	0,00	A-1	6 750 000,00	17,87	F	FIXE	1,680	375 000,00	112 573,13	0,00	13 982,50
MIN268097EUR/min228223e/028633	N	0,00	A-1	9 436,22	1,00	V	TAG3MOIS	2,000	7 511,01	132,86	0,00	9,63
MIN268612EUR/MIN228243/ (2005D	N	0,00	A-1	31 269,08	8,00	V	EURIBOR12	2,000	3 203,50	631,34	0,00	566,38
MON268161/MON255550E/0286411 (N	0,00	A-1	29 858,94	3,92	F	FIXE	4,870	7 068,25	1 454,13	0,00	94,27
MON268174EUR/MON240905E/028642	N	0,00	A-1	235 396,29	1,58	F	FIXE	4,310	115 215,22	10 145,58	0,00	2 171,23
MON532439/MON530980EUR (MON530	N	0,00	A-1	6 737 500,00	19,00	F	FIXE	0,680	350 000,00	44 922,50	0,00	10 858,75
MPH268084EUR/MPH228039E/028631	N	0,00	A-1	7 411,99	1,00	V	EURIBOR3MS	0,000	5 894,93	67,99	0,00	7,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		9 063 329,29					2 266 573,62	8 948,58	0,00	6 247,00
LT060202 (SRAPBOOS)	N	0,00	A-1	441 300,00	6,96	V	TAG3MOIS	2,000	54 900,00	8 948,58	0,00	364,93
MIR 174242EUR (2013CLTR)	N	0,00	A-1	5 010 431,86	3,96	V	EONIA	0,000	899 624,71	0,00	0,00	2 911,82
MIR 174242EUR (REFICLTR11)	N	0,00	A-1	2 802 790,49	3,92	V	EONIA	0,000	503 241,97	0,00	0,00	2 970,25
MIR268184 (ALEGRO2007)	N	0,00	A-1	281 006,52	0,96	V	EONIA	0,000	281 006,52	0,00	0,00	0,00
MIR268184 ALLEGRO (EMP2006)	N	0,00	A-1	147 095,59	0,90	V	EONIA	0,000	147 095,59	0,00	0,00	0,00
MIR268184EUR ALLEGRO (REFI2006	N	0,00	A-1	380 704,83	0,98	V	EONIA	0,000	380 704,83	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REGIE DE L'EAU - REGIE DE L'EAU - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		3 886 277,23					539 307,09	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		3 886 277,23					539 307,09	0,00	0,00	0,00
060069A/00 (07E0001)	N	0,00	A-1	31 200,00	1,28	F	FIXE	0,000	15 600,00	0,00	0,00	0,00
070295A/00 (08E0001)	N	0,00	A-1	197 520,00	2,54	F	FIXE	0,000	65 840,00	0,00	0,00	0,00
070348A/00 (07E0003)	N	0,00	A-1	1 733,33	1,72	F	FIXE	0,000	866,67	0,00	0,00	0,00
070364A/00 (07E0002)	N	0,00	A-1	1 893,33	1,64	F	FIXE	0,000	946,67	0,00	0,00	0,00
1002156A/00 (08E0003)	N	0,00	A-1	61 774,99	2,96	F	FIXE	0,000	20 591,66	0,00	0,00	0,00
10094841/01 (2009001)	N	0,00	A-1	89 640,57	3,96	F	FIXE	0,000	22 410,13	0,00	0,00	0,00
10164362/01 (11E0001)	N	0,00	A-1	395 072,03	5,34	F	FIXE	0,000	65 845,33	0,00	0,00	0,00
10223531/01 (12E0001)	N	0,00	A-1	613 445,00	6,12	F	FIXE	0,000	87 635,00	0,00	0,00	0,00
10285941/01 (12E0002)	N	0,00	A-1	34 132,00	6,39	F	FIXE	0,000	4 876,00	0,00	0,00	0,00
10313061/01 (12E0003)	N	0,00	A-1	613 891,60	6,77	F	FIXE	0,000	87 698,80	0,00	0,00	0,00
10353261/01 (12E0004)	N	0,00	A-1	31 733,36	6,94	F	FIXE	0,000	4 533,33	0,00	0,00	0,00
10365141/01 (13E0001)	N	0,00	A-1	223 198,00	7,15	F	FIXE	0,000	27 899,75	0,00	0,00	0,00
10446161/01 2013 (14E0002)	N	0,00	A-1	63 540,00	8,08	F	FIXE	0,000	7 060,00	0,00	0,00	0,00
10456301/01 2013 (14E0001)	N	0,00	A-1	8 699,98	8,05	F	FIXE	0,000	966,67	0,00	0,00	0,00
1047239-T2 (17E0003)	N	0,00	A-1	96 055,20	11,23	F	FIXE	0,000	8 004,60	0,00	0,00	0,00
10472391/01 (14E0003)	N	0,00	A-1	81 000,00	8,41	F	FIXE	0,000	9 000,00	0,00	0,00	0,00
10497241/01 (14E0004)	N	0,00	A-1	20 160,00	8,64	F	FIXE	0,000	2 240,00	0,00	0,00	0,00
10603921/01 (16E0001)	N	0,00	A-1	48 400,00	10,93	F	FIXE	0,000	4 400,00	0,00	0,00	0,00
1061300 (17E0001)	N	0,00	A-1	847 999,99	11,66	F	FIXE	0,000	70 666,67	0,00	0,00	0,00
10615411/01 (16E0002)	N	0,00	A-1	69 520,00	10,93	F	FIXE	0,000	6 320,00	0,00	0,00	0,00
1066174 (19E002)	N	0,00	A-1	99 924,53	13,25	F	FIXE	0,000	7 137,47	0,00	0,00	0,00
1069829 (17E0002)	N	0,00	A-1	42 079,99	11,76	F	FIXE	0,000	3 506,67	0,00	0,00	0,00
1077502 (19E001)	N	0,00	A-1	12 835,20	13,29	F	FIXE	0,000	916,80	0,00	0,00	0,00
1081710 (19E003)	N	0,00	A-1	200 828,13	13,34	F	FIXE	0,000	14 344,87	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		40 126 903,98					4 458 420,13	380 781,59	0,00	39 567,39

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	39	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	40 126 903,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2017-12-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil d'amortissement sur un an : 600 € TTC	1	08/10/2018
L	Seuil d'amortissement sur un an : 500 € HT (services assujettis à TVA)	1	08/10/2018
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	08/10/2018
L	Études non suivies de réalisation	5	08/10/2018
L	Logiciels	2	08/10/2018
L	Voitures	5	08/10/2018
L	Camions et véhicules industriels	8	08/10/2018
L	Véhicules autonomes d'expérimentation	3	08/10/2018
L	Mobilier	10	08/10/2018
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	08/10/2018
L	Matériel informatique	5	08/10/2018
L	Matériel classique	6	08/10/2018
L	Installations et appareils de chauffage	15	08/10/2018
L	Appareils de levage - ascenseurs	15	08/10/2018
L	Appareils de laboratoire	5	08/10/2018
L	Equipements de garage et ateliers	10	08/10/2018
L	Equipements des cuisines	10	08/10/2018
L	Installations de voirie	25	08/10/2018
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	08/10/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	08/10/2018
L	Bâtiments	50	08/10/2018
L	Bâtiments légers, abris	10	08/10/2018
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	08/10/2018
L	Réseaux câblés	25	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour le financement de bâtiments ou d'installations	30	08/10/2018
L	Subventions d'équipements versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	08/10/2018
L	Ouvrages pour le captage, le transport et le traitement de l'eau	60	08/10/2018
L	Canalisations d'adduction d'eau	60	08/10/2018
L	Installations de traitement de l'eau potable	15	08/10/2018
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage et de ventilation	15	08/10/2018
L	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc) et de comptage	6	08/10/2018
L	Bâtiments	50	08/10/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	700 000,00		4 918 000,00	5 618 000,00	4 477 109,13	1 140 890,87
Admission non valeur	700 000,00		4 918 000,00	5 618 000,00	4 477 109,13	1 140 890,87
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	700 000,00		4 918 000,00	5 618 000,00	4 477 109,13	1 140 890,87

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 040 000,00	I 5 040 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 520 000,00	4 520 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 710 000,00	1 710 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 220 000,00	2 220 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	590 000,00	590 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		520 000,00	520 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	520 000,00	520 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 040 000,00	0,00	0,00	5 040 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 699 569,00	III 15 699 569,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		15 699 569,00	15 699 569,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	80 000,00	80 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	15 000,00	15 000,00
28033	Frais d'insertion	2 500,00	2 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	90 000,00	90 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	8 000,00	8 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	170 000,00	170 000,00
281315	Bâtiments administratifs	20 000,00	20 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	62 000,00	62 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	3 000,00	3 000,00
281451	Aménagt Bât.d'exploitation sol d'autrui	71 000,00	71 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 531 000,00	3 531 000,00
28154	Matériel industriel	100 000,00	100 000,00
281561	Service de distribution d'eau	2 160 000,00	2 160 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	26 500,00	26 500,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 000,00	1 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	27 200,00	27 200,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	59 000,00	59 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	1 700,00	1 700,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	2 050,00	2 050,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	641 000,00	641 000,00
281754	Matériel industriel (mise à disposition)	35 700,00	35 700,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	6 100,00	6 100,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	16 000,00	16 000,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	2 600,00	2 600,00
28182	Matériel de transport	150 000,00	150 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	80 500,00	80 500,00
28184	Mobilier	20 000,00	20 000,00
28188	Autres	25 000,00	25 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	8 292 719,00	8 292 719,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 699 569,00	0,00	0,00	0,00	15 699 569,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 040 000,00
Ressources propres disponibles	IV	15 699 569,00
Solde	V = IV - II (6)	10 659 569,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	4 839 201,72
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	4 839 201,72
Recettes réelles de fonctionnement	II	81 756 810,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,92

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
45 Traitement au charbon actif	5 065 000,00	0,00	5 065 000,00	50 000,00	250 000,00	4 765 000,00
47 Travaux usines de production	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00	0,00	2 250 000,00	2 450 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	13,00	1,00	14,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché territorial	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		212,00	0,00	212,00	49,00	145,00	194,00
Adjoint technique territorial	C	7,00	0,00	7,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise territorial	C	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Agent de maîtrise territorial principal	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Cadre	A	18,00	0,00	18,00	0,00	16,00	16,00
Cadre de direction		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Cadre supérieur		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur territorial	A	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
Ingénieur territorial en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur territorial en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur territorial principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ouvrier employé	A	67,00	0,00	67,00	0,00	66,00	66,00
Technicien		34,00	0,00	34,00	0,00	32,00	32,00
Technicien supérieur		23,00	0,00	23,00	0,00	20,00	20,00
Technicien territorial	B	6,00	0,00	6,00	1,00	3,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		227,00	0,00	227,00	62,00	146,00	208,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	431	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	389	0,00	3-3-2°	CDI
Agent de maîtrise territorial	C	TECH	439	0,00	3-3-2°	CDI
Cadre	A	TECH		0,00	A privé	CDI
Cadre de direction		TECH		0,00	A privé	CDI
Cadre supérieur		TECH		0,00	A privé	CDI
Ingénieur territorial	A	TECH	624	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial en chef hors classe	A	TECH	1068	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial principal	A	TECH	953	0,00	3-3-2°	CDI
Ouvrier employé	A	TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien		TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien supérieur		TECH		0,00	A privé	CDI
Technicien territorial	B	TECH	439	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien territorial	B	TECH	510	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien territorial	B	TECH	654	0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

REGIE DE L'EAU - REGIE DE L'EAU - BP - 2021

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 108 allée F Mitterrand CS50589 76006 ROUEN cedex (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u> 29/06/2016 - ACTIONS	AGENCE France LOCALE	Etablissement de crédit	Société anonyme à conseil d'administration	244 500,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 125

Nombre de membres présents : 110

Nombre de suffrages exprimés : 121

VOTES :

Pour : 117

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 04/12/2020

Présenté par (1) le vice-président,

A Conseil dématérialisé le 14/12/2020

(1) le vice-président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le Conseil

A Conseil dématérialisé, le 14/12/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

MAYER ROSSIGNOL Nicolas	
-------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) le vice-président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.